



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 62 du 07 août 2019

- Special-

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE
n°62 du 07 août 2019 -

- Special -

SGAR

Arrêté SGAR/418 du 29 juillet 2019 portant suppléance pour la journée du jeudi 15 août 2019, assuré par M. René BIDAL, préfet de Maine et Loire

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Région Pays de la Loire



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRÊTÉ SGAR / 2019 / n° 418
portant suppléance pour la journée du jeudi 15 août 2019

Le préfet de la région Pays de la Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
 - VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
 - VU le décret du 07 novembre 2018 nommant Claude d'HARCOURT préfet de la région Pays de la Loire ;
 - VU le décret du 07 mai 2019 nommant monsieur René BIDAL, préfet de Maine-et-Loire ;
- CONSIDÉRANT** l'absence concomitante du préfet de la région Pays de la Loire et du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Pays de la Loire pour la journée du jeudi 15 août 2019

ARRÊTE

Article 1

Le jeudi 15 août 2019, la suppléance du préfet de la région Pays de la Loire est assurée par monsieur René BIDAL, préfet de Maine-et-Loire.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Pays de la Loire et le préfet de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **29 JUL. 2019**

Claude d'HARCOURT

